

Pierre Raynard, de la Turquoise,
et "les Réquisitions de l'armée catholique et royale
dans la paroisse du Poiré"

(Médiathèques municipales de la Roche-sur-Yon : ms 019)¹

par [Maurice Mignet](#) - 2016

Du dit jour 1^{er} mai 1795

Maître Pierre Raynard, administrateur². —301

M^e Pierre Raynard demeurant à la Turquoise en cette paroisse déclare qu'il a fourni à l'armée catholique suiv^t reconnaissances des 21 juin 1793, 2 août 1794 et neuf avril dernier signées Demello, Favereau, Faveroul, Arnaud, Favereau et Arnaud

1° Vingt un boisseaux méture estimée 4^l le boisseau qui valent déduction faite des mesures 79^l 16^s,

2° Quatre milliers de foin estimé 25^l le millier qui valent 100^l,

3° Trois moutons estimés 6^l pièce qui valent 18^l,

4° Un quartier de cochon estimé 22^l, et vingt livres de beurre à 20^s la livre qui valent 20^l,

toutes lesquelles dites sommes réunies valent de deux cents trente-neuf livres seize sols, dont il lui a été ce jour d'huy délivré un bon³

ci239^l 16^s

E. M. : Retiré le présent bon ce 21 mai 1795 : Raynard

¹ Les *Cahier des réquisitions de l'armée catholique et royale dans la paroisse du Poiré*, sont les seuls qui soient actuellement parvenus jusqu'à nous. Ils sont aujourd'hui conservés aux Médiathèques municipales de la Roche-sur-Yon. Jean-Claude Lorvoire en a fait une étude approfondie intitulée "les Réquisitions de l'armée catholique et royale dans la paroisse du Poiré-sur-Vie", qui a été publiée dans *Recherches vendéennes*, n° 3, 1996, p. 257 à 299.

Ces "réquisitions" s'étendirent aussi dans les autres paroisses ainsi qu'elles sont évoquées, entre autres, dans les rapports du notaire André-Philippe Daniau, qui avait été nommé en 1796 par les autorités gouvernementales "commissaire du Directoire exécutif départemental près l'administration municipale du canton du Poiré" pour surveiller et contrôler les faits, gestes et façons de penser de la population locale, en particulier dans celui du 19 floréal et dans celui du 29 fructidor de l'an 7^e (8 mai et 15 septembre 1799).

² Pierre Raynard était meunier ("farinier") à la Turquoise, d'où peut-être son titre de "Maître". En 1793, il fut élu membre du Comité de la paroisse du Poiré, et en 1794-1795 fut un des "administrateurs" qui assistaient Charette. Il est donc ici à la fois l'objet et l'acteur de la "réquisition". Il survécut à la répression mais, comme ses anciens compagnons, il fut dans les années suivantes longtemps tracassé par des [perquisitions et visites domiciliaires organisées par le conseil municipal cantonal](#) de l'époque, nommé par les autorités départementales et composé par des membres de la bourgeoisie locale (notaires, agents de santé, propriétaires...). Pierre Raynard avait encore des descendants au Poiré en 2016.

³ Ce système de réquisitions avec rémunération par des "bons" fut pratiqué très tôt lors de l'insurrection vendéenne. Ainsi Jean Vincent, le maître de la poste aux chevaux de Montaigu, livra ses treize chevaux et leur équipement à l'armée vendéenne qui, après estimation contradictoire, les lui paya en "bons". Ces "bons" ne lui furent évidemment jamais échangés contre une véritable monnaie, d'autant plus que Jean Vincent mourut à la fin mois de juin 1793. Cependant, quelque trente ans plus tard, après les défaites napoléoniennes et la restauration des Bourbons, le fils de Jean Vincent, Pierre Vincent alors domicilié à Nantes, présenta au nouveau pouvoir en place une demande avec justificatifs pour obtenir que ce qui était dû à son père lui fût payé. On ne sait si le descendant de cette famille, qui avait été par ailleurs ruiné par la destruction de ses biens à Montaigu par les troupes républicaines, reçut satisfaction.